

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 FÉVRIER 2023**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-trois février à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 février 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	<b>Maire</b>	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	<b>1<sup>er</sup> adjoint</b>	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	<b>2<sup>ème</sup> adjoint</b>	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	<b>3<sup>ème</sup> adjoint</b>	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	<b>5<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	<b>6<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	<b>8<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	<b>9<sup>ème</sup> adjoint</b>	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	<b>10<sup>ème</sup> adjoint</b>	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal
Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale				

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
 M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)  
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Mme Chantal COURTOT)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Valérie BOLO)  
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)  
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)  
 Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN (procuration donnée à M. Raphaël TOFIL)  
 M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)  
 M. Romuald PIDJOT (procuration donnée à Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL)

Absent :

M. Mathieu GOYON

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Vaea FROGIER est désigné secrétaire de séance.

N° d'ordre : 5

Date de mise en ligne : 01 MAR. 2023

DELIBERATION N° 05 /23/II

PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE  
TALUS DE LA RUE DES SABLES A ROBINSON

**Le conseil municipal de la ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 23 février 2023,**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°05/2023 du 17 février 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 09 février 2023, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- Article 1 : Le programme des travaux de confortement des talus de la rue des Sables à Robinson, ci-annexé, est approuvé.
- Article 2 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché, les avenants éventuels et tous actes ou conventions avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres.
- Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 2200 « Aléas climatiques », sur le budget principal, dans la limite des crédits inscrits.
- Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 FEVRIER 2023

Le secrétaire de séance,

  
Vaea FROGIER

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

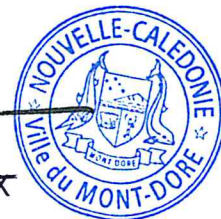
27 FEV. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire,



Eddie LECOURIEUX



Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 27 FEV. 2023  
au Commissaire Délégué  
et notifié le  
et/ou publié le  
est exécutoire de plein droit

**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorier de la province Sud (TPS)  
Direction des Services Techniques et de Proximité  
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)  
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales



## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Approbation du programme des travaux de confortement du talus de la rue des Sables à Robinson.

P.J. : - Projet de délibération,  
- Programme de travaux.

La rue des Sables (VU 343), chemine dans le quartier de Robinson, commune du Mont-Dore. Cette voie a subi deux désordres conséquents par glissements gravitaires de talus contiguës à l'accotement de la chaussée, au niveau d'une entrée charretière du lot 97 et sur une dizaine de mètres le long du lot 92, suite à de fortes précipitations.

Les glissements de terrain se sont produits durant le passage du phénomène météorologique Dovi sur la commune les 10 et 11 février 2022, entraînant la destruction partielle de l'accotement de la rue des Sables et menaçant la voie de circulation.

Pour des raisons de sécurité, des mesures ont été prises par la ville afin de réduire la largeur de circulation à une seule voie de circulation au droit des éboulements, et d'interdire l'accès d'une partie de la rue aux véhicules d'une masse supérieure à 3,5 tonnes.

Afin de rétablir une libre circulation des véhicules dans la rue et d'écarter tout risque d'aggravation de la situation, une solution de sécurisation de la chaussée et du talus aval doit être mise en œuvre.

A l'issue d'études géotechniques, une solution de confortement par mur en gabions est envisagée pour le lot 92 et une paroi coulée en parement béton pour le lot 97.

Il est ainsi projeté des travaux de renforcement des talus, de réfection de la chaussée et de gestion des eaux de voirie. Cette opération fera l'objet d'un marché après un appel d'offres public.

### **Description des travaux**

Les travaux consistent en :

- L'installation de chantier et la protection du site vis-à-vis de l'environnement et des riverains,
- Les travaux préparatoires,
- Les travaux de sécurisation et de confortement,
- Les travaux de voirie,
- La remise en état du site et le repli définitif de chantier.

### **Estimation financière**

Le coût total de cette opération (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers) est estimé à 30 000 000 F CFP TTC.

Les dépenses seront imputées au budget principal, sur l'opération 2200 « Aléas climatiques », dans la limite des crédits inscrits.

## Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Appel d'offres : janvier 2023
- Notification du marché : avril 2023
- Démarrage des prestations : mai 2023
- Réception des travaux : août 2023

## Projet de délibération

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres.

**Aucune observation n'est émise par la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement en date du 09 février 2023.**

***Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE à l'unanimité des membres présents.***

Tel est l'objet du projet de délibération, ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 17 FEV. 2023

Le Maire,

Eddie LECOUREUX



République Française  
---  
Province Sud  
---  
Commune du Mont-Dore



Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

LE 7 FEV. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

# PROGRAMME

## TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE TALUS DE LA RUE DES SABLES A ROBINSON

Janvier 2023

# Mémoire de présentation

## 1. Finalité et enjeux

La rue des Sables (VU 343), chemine dans le quartier de Robinson, commune du Mont-Dore. Cette voie a subi deux désordres conséquents par glissements gravitaires de talus contiguës à l'accotement de la chaussée, au niveau d'une entrée charretière du lot 97 et sur une dizaine de mètres le long du lot 92, suite à de fortes précipitations.

Les glissements de terrain se sont produits durant le passage du phénomène météorologique Dovi sur la commune les 10 et 11 février 2022, entraînant la destruction partielle de l'accotement de la rue des Sables et menaçant la voie de circulation.

Pour des raisons de sécurité, des mesures ont été prises par la ville afin de réduire la largeur de circulation à une seule voie de circulation au droit des éboulements, et d'interdire l'accès d'une partie de la rue aux véhicules d'une masse supérieure à 3,5 tonnes.

Afin de rétablir une libre circulation des véhicules dans la rue et d'écarter tout risque d'aggravation de la situation, une solution de sécurisation de la chaussée et du talus aval doit être mise en œuvre.

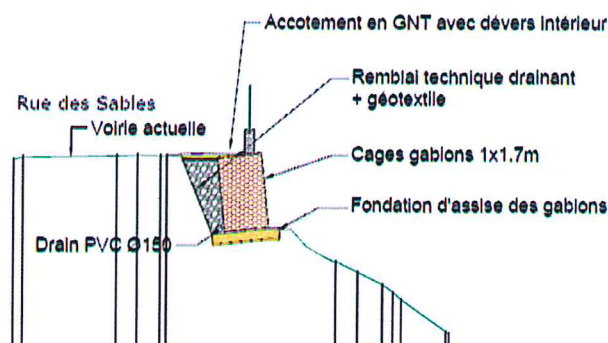
A l'issue d'études géotechniques, une solution de confortement par mur en gabion est envisagée pour le lot 92 et une paroi coulée en parement béton pour le lot 97.

Il est ainsi projeté des travaux de renforcement des talus, de réfection de la chaussée et de gestion des eaux de voirie.

## 2. Description des travaux

### o Pour le Lot 92 :

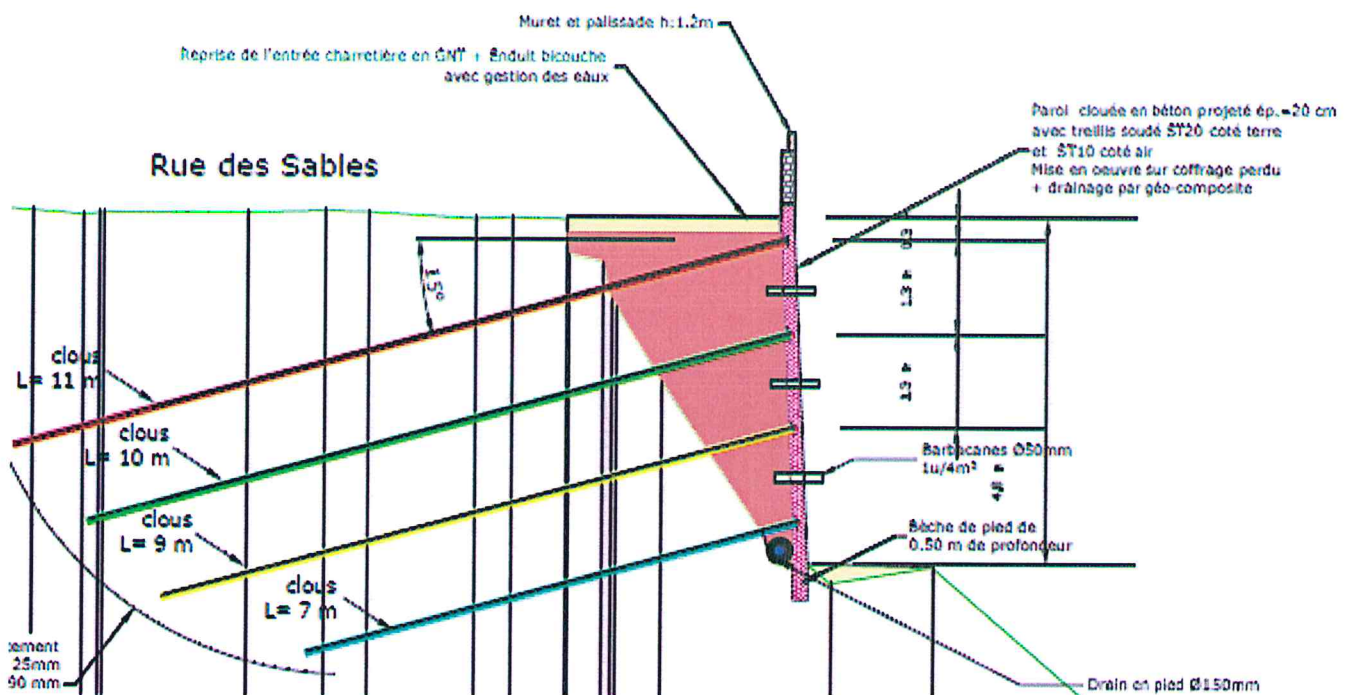
- ⊕ La réalisation d'un mur de soutènement en gabion ;
- ⊕ La reprise de l'accotement sur 1.5 à 2 m environ pour accentuer la gestion des eaux le long de la voirie ;
- ⊕ Rechargement en bicouche de la bande de roulement pour imperméabiliser et renforcer le dévers de la voirie vers l'intérieur ;
- ⊕ Reprofilage et curage du fossé amont.



**Profil du talus en gabions (lot n°92)**

○ Pour le Lot 97 :

- ⊕ La réalisation d'une paroi coulée avec parement préfabriqué en aval de la dalle d'accès à la villa ;
- ⊕ La pose d'un muret et main courante, en tête de la paroi coulée pour faire office de garde-corps ;
- ⊕ La reprise de l'accotement sur 1.5 à 2 m environ pour accentuer la gestion des eaux le long de la voirie ;
- ⊕ Rechargement en bicouche de la bande de roulement pour imperméabiliser et renforcer le dévers de la voirie vers l'intérieur ;
- ⊕ Pose d'un dalot à grille sur l'entrée charretière en face dudit lot ;
- ⊕ Reprofilage et curage du fossé amont ;
- ⊕ Les travaux de finitions diverses ;
- ⊕ La signalisation nécessaire à la sécurité du chantier et la signalisation réglementaire ;
- ⊕ Le nettoyage du chantier.



**Profil du talus en paroi clouée (lot n°97)**

### **3. Estimation financière et plan de financement**

Le coût total de cette opération (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers) est estimé à 30 000 000 F CFP TTC.

Ces travaux font l'objet d'une demande de financement (FEI 2023) auprès de l'état, suite aux impacts des épisodes climatiques.

Les dépenses seront imputées au budget principal, sur l'opération 2200 « Aléas climatiques » de la ville du Mont-Dore, dans la limite des crédits inscrits.

### **4. Calendrier prévisionnel**

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Appel d'offres : janvier 2023
- Notification du marché : avril 2023
- Démarrage des prestations : mai 2023
- Réception des travaux : août 2023

### **5. Plan de situation**

La zone d'étude est située le long des lots 92 et 97 longeant la rue des Sables, quartier de Robinson.

